

IDENTIFICATION

NOM DE L'ORGANISME :

NOM ET QUALITÉ DU RESPONSABLE :

CONTACT POUR L'OFFICE DE TOURISME :

ADRESSE DE CORRESPONDANCE :

ADRESSE DE L'ACTIVITÉ (SI DIFFÉRENTE) :

TÉLÉPHONE : MOBILE :

EMAIL : @

MAIL CONTACT POUR L'OFFICE DE TOURISME : @

SITE INTERNET : N°SIRET :

FORME JURIDIQUE :

SECTEUR(S) D'ACTIVITÉS :

Je soussigné(e) :

Agissant en qualité de :

1 Je sollicite le partenariat « Club Pro » pour un tarif annuel de 250,00 HT :

Le présent contrat de partenariat est conclu jusqu'au 31 Décembre de l'année en cours, renouvelable par tacite reconduction.
Ne joignez pas de chèque à ce bulletin de demande de partenariat. Une facture vous sera adressée ultérieurement avec la demande de règlement par le Trésor Public.

2 J'autorise l'Office de Tourisme de Beaune & Pays Beaunois à utiliser mes clichés photographiques, supports audio/vidéo pendant 3 ans (renouvelable par tacite reconduction) pour une exploitation sur tous supports et notamment : site internet, newsletters, réseaux sociaux, transmission à des agences de voyages, à la presse ..., insertion dans les éditions papiers de l'office de tourisme. Je mentionne le crédit photo pour chaque visuel fourni (le nom du photographe).

3 J'autorise, dans un souci d'amélioration constante de l'accueil et attentif à la qualité de formation diffusée, l'Office de Tourisme à intervenir sur mes fiches Décibelles Data afin d'optimiser la visibilité, lisibilité de mes offres sur les sites internet de l'Office de Tourisme, de Bourgogne Franche Comté Tourisme et de Côte d'Or Attractivité.

4 J'ai pris connaissance des mentions légales concernant le traitement des données : Chaque partie est responsable de traitement au sens de la réglementation applicable, soit le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la loi n°78-17 Informatique et Libertés dans sa version actualisée. À ce titre, chaque Partie s'engage vis-à-vis de l'autre à appliquer scrupuleusement les dispositions de la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel et à garantir l'autre contre tout recours exercé par une personne physique en matière de données à caractère personnel.

**PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE
POUR TOUTE NOUVELLE DEMANDE :**

- 1 extrait K-Bis de moins de trois mois
- Pour les meublés et chambres d'hôtes, copie de la déclaration en Mairie
- Pour les opérateurs de voyage, les VTC et le transport de personnes : copie des attestations.

Fait à

Le

Cachet et signature précédés de la mention

« Lu & Approuvé »



10 SERVICES

POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ACTIVITÉ

- 1 DISPOSER D'UN UNIQUE INTERLOCUTEUR**, toute l'année.
- 2 DISPOSER D'UN AFFICHAGE PREMIUM** sur le site internet et d'un bouton « Réserver » routant directement sur votre outil de réservation.
- Bénéficier d'un **ACCOMPAGNEMENT SUR DECIBELLES DATA.**
- 4 DISPOSER** de nos brochures touristiques
- 5** • Gagner en expertise en participant aux **ATELIERS FORMATIONS THÉMATIQUES NUMÉRIQUES.**
• **FORMER** vos collaborateurs **SUR LES INCONTOURNABLES DE LA DESTINATION** touristique.
• Découvrir de nouvelles offres touristiques du territoire et **ENRICHISSEZ VOTRE RÉSEAU** en rencontrant d'autres partenaires.
- 6 ACCÉDER À UNE MINE D'INFORMATIONS** grâce à **LA BOITE OUTILS TOURISTIQUES** de l'OTI : sur les labels, la réglementation, la commercialisation, les réseaux sociaux, fournisseurs...
- 7 Hébergeurs & restaurateurs :** Bénéficier d'un **AFFICHAGE PREMIUM** sur les **E-BROCHURES** éditées à façon et sur demande par l'OTI.
- 8** Participer aux **NOUVEAUX PROJETS DE L'OTI** pour la destination touristique (une nouvelle édition, un projet développement durable...).
- 9** Disposer de **PHOTOS & VIDÉOS DE L'OTI.**
- 10 PARTICIPER** à la réflexion et aux **CHOIX DES MARCHÉS ET CIBLES** à développer.



Charte du Partenaire

Je m'engage à :

- Promouvoir auprès de mes clients la destination.
- M'acquitter du règlement de ma cotisation partenaire en respectant les délais.
- En qualité d'hébergeur de la Communauté d'agglomération de lits marchands touristiques, à percevoir, à déclarer et à reverser à la Communauté d'Agglomération la taxe de séjour conformément aux délibérations du Conseil Communautaire.
- Accepter le système de notation et d'affichage FairGuest sur les sites internet Grand Public de l'OTI (note moyenne d'une vingtaine de plateforme d'avis : TripAdvisor, Google My Business, Booking...) et avoir une note minimale Fairguest de 7/10.
- Respecter la réglementation en vigueur en fonction des exigences de ma filière.
- Intégrer sur mon site Internet un lien renvoyant sur le site Internet de l'OTI : www.beaune-tourisme.fr .
- Traiter dans les 48h (jours ouvrés) toute réclamation transmise par l'Office de Tourisme Beaune & Pays Beaunois.
- Renseigner les données descriptives de mon activité par la télécopie sur le site Internet <https://pros-decibelles-data.tourinsoft.com> afin d'alimenter les bases de données et les sites Internet touristiques locaux (OT, Pays...), départementaux (ADT21, ADT71, ...) et le site Internet régional (CRT Bourgogne - Franche Comte).

Pour cela :

Connectez-vous sur <https://pros-decibelles-data.tourinsoft.com> à l'aide de vos identifiants et mot de passe

En cas de besoin, d'assistance, vous pouvez contacter à l'Office de Tourisme Beaune & Pays Beaunois :

- Bérange CLARA - 03 80 26 21 34 - infogroupes@beaune-tourisme.fr
- Gaëlle BOURHIS - 03 80 26 24 76 - developpement@beaune-tourisme.fr
- Signaler tout changement de coordonnées postales, téléphoniques, de raison sociale, de dirigeant, etc ... par un courrier accompagné d'un extrait K-Bis de moins de trois mois.
- Dans le cas d'une cessation d'activité, le contrat de partenariat avec l'Office de Tourisme Beaune & Pays Beaunois ainsi que les autres services éventuellement souscrits deviendraient caduques (commercialisation, promotion...). Le montant du partenariat vous serait alors remboursé au prorata temporis. En revanche, les autres services ne pourraient pas l'être, compte tenu des frais de gestion et de fabrication externes déjà engagés.
- Dans le cas d'un changement de propriétaire, le contrat de partenariat ainsi que les autres services éventuellement souscrits s'arrêtent, à réception d'un courrier ou d'un email d'information.

Fait à

Le

Signature:

Cachet et signature précédés de la mention

« Lu & Approuvé »

Votre partenariat en 4 points

- 1 Remplir le formulaire de demande de partenariat ci-joint *.
- 2 Le retourner à l'Office de Tourisme Beaune & Pays Beaunois accompagné des documents demandés à :

Madame la Présidente

Office de Tourisme Beaune & Pays Beaunois

2 rue de la Colomnière – B. P. 50087

21203 BEAUNE CEDEX

- 3 L'Office de Tourisme accuse réception de la demande.
- 4 Entretien avec votre interlocuteur dédié.

* Ne joignez pas de chèque à ce bulletin de demande de partenariat. Une facture vous sera adressée ultérieurement avec la demande de règlement par le Trésor Public.

Une question ?

Sandrine LAFLEUR SAGRANGE

Pôle Accueil & Territoire

03 80 26 21 37

accueil@beaune-tourisme.fr

Françoise BIDOT

Pôle Marketing

03 80 26 21 35

marketing@beaune-tourisme.fr